

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

---

**Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 10 décembre à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Martin Roch, préfet.**

**Sont présents les conseillers de comté suivants :**

M.	Denis Chandonnet	Représentant	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Raymond Doré	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Eric Comeau	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	Guy Baril	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
M.	Stephan Lavoie	Maire	Preissac
M.	Marc-Antoine Pelletier	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Jacques Riopel	Maire	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Félix Offroy	Représentant	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
Mme	Anita Larochelle	Mairesse	Trécesson
M.	Ulrick Lebreux	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

**Ainsi que :**

M.	Alain Halley	Directeur général
Mme	Josée Couillard	Directrice générale adjointe
Mme	Danielle Hamel	Directrice finances

**Est absent le conseiller de comté suivant :**

M.	Raymond Carignan	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
----	------------------	-------	-------------------------

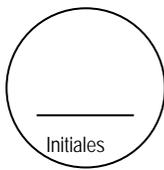
---

264-12-2014

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté incluant deux ajouts au point 15.1. (prière et congrès UPA)

1. Prière
2. Appel nominal
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès verbaux
  - 4.1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 novembre 2014
  - 4.2. Suivi du Comité administratif du 5 novembre 2014
  - 4.3. Suivi du Comité administratif du 1<sup>er</sup> décembre 2014
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention)
6. Correspondances
7. Rencontres
  - 7.1. Chambre de commerce et d'industrie du Centre Abitibi
  - 7.2. Gestion de l'inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (GIRAT)
8. CLD Abitibi
  - 8.1. Politique culturelle
9. Administration
  - 9.1. Formation d'un comité de réflexion concernant la réorganisation des services de développement local et régional sur le territoire de la MRC d'Abitibi
  - 9.2. Versement au CLD en 12 tranches pour 2015
  - 9.3. Signature entente de gestion foncière de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État
  - 9.4. Nomination directeur service territoire
  - 9.5. Remerciement à M. Guy Lemire, administrateur sortant
  - 9.6. Résolution de signature pour contrat Centrex
  - 9.7. Résolution de signature pour l'Entente incendie TNO Lac Chicobi
10. TNO
  - 10.1. Prévisions budgétaires 2015



- 10.2. Adoption des taux des taxes 2015
- 11. Service d'aménagement
  - 11.1. Subvention PIIRL
- 12. Service Forêt
- 13. Comité de sécurité publique
- 14. Autres sujets
  - 14.1. Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue
  - 14.2. Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue

Deux ajouts sont demandés, intitulés « Prière » et « Congrès UPA ».

265-12-2014

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 NOVEMBRE 2014**

Les maires ont reçu par courriel le procès-verbal de la rencontre de l'Assemblée générale du 26 novembre 2014.

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaine Guénette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 26 novembre 2014 en notant que M. Raymond Carignan était absent à compter de 22h57 et en retirant les noms des élus ayant participé à la discussion concernant le CLD.

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 5 NOVEMBRE 2014**

M. Alain Halley souligne les principaux suivis relatifs à la rencontre du Comité administratif du 5 novembre dernier.

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2014**

M. Alain Halley souligne les principaux suivis relatifs à la rencontre du Comité administratif du 1<sup>er</sup> décembre dernier.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est soulevée à ce point.

**Correspondances présentées par des municipalités de la MRC d'Abitibi et soumises lors de l'Assemblée générale des conseillers de comté du 10 décembre 2014**

**À titre d'information**

---

**Expéditeur : Municipalité de Berry**

**Date : 1 décembre 2014**

**Objet :** Copie de résolution 228-11-2014 : Position sur la régionalisation et décentralisation des lieux de pouvoirs et des effectifs du gouvernement du Québec en Abitibi-Témiscamingue

---

**Expéditeur : Municipalité de Berry**

**Date : 1 décembre 2014**

**Objet :** Copie de résolution 229-11-2014 : Déploiement du modèle de gouvernance et de service en Abitibi-Témiscamingue

---

**Expéditeur : Municipalité de Berry**

**Date : 1 décembre 2014**

**Objet :** Copie de résolution 230-11-2014 : Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue

**Correspondances soumises lors de l'Assemblée générale des conseillers de comté du 10 décembre 2014**

**À titre d'information**

---

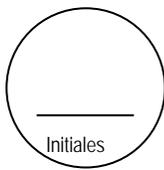
**Expéditeur : Robert Poëti, Gouvernement du Québec, ministre des Transports, ministre responsable de la région de Montréal**

**Date : 24 novembre 2014**

**Objet :** Favorable à l'attribution d'une subvention de 125 000\$ pour exploiter un service de transport collectif sur le territoire de la MRC d'Abitibi

**Précisions :** Subvention conditionnelle à notre engagement de déposer un plan de développement en transport collectif avant le 31 décembre 2014.

---



**Expéditeur :** Yves Drolet, Gouvernement du Québec, directeur régional, ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations

**Date :** 27 novembre 2014

**Objet :** Chèque de 89 100\$ concernant le financement du CLD de notre territoire conformément à l'Entente de gestion 2012-2014

**Précisions :** Dernier versement de la contribution totale maximale de 448 716\$ pour 2014 qui correspond à l'ensemble des sommes prévues à titre de contribution additionnelle à l'entrepreneuriat.

---

**Expéditeur :** Mario Tardif, directeur général, Coopérative de développement régional de l'Abitibi-Témiscamingue (CDRAT)

**Date :** 1 décembre 2014

**Objet :** Développement économique territorial

**Précisions :** Monsieur Tardif nous souligne son intérêt à travailler avec la MRC au développement économique du territoire. Il aimerait avoir l'opportunité d'échanger avec nous et nos représentants sur l'avenir du développement économique dans la MRC et sur la façon dont se fera l'accompagnement des promoteurs dans la MRC.

---

**Expéditeur :** UQAT et Cegep de l'Abitibi-Témiscamingue

**Date :** 1 décembre 2014

**Objet :** Lettre ouverte au premier ministre du Québec : « Consulter et respecter notre modèle de développement régional, c'est un impératif! »

**Précisions :** Ils manifestent au premier ministre leur préoccupation face aux différentes annonces faites dernièrement par leur gouvernement et énoncent les principaux effets des compressions budgétaires qui touchent l'enseignement supérieur. Ils demandent un temps de réflexion pour que le gouvernement écoute, consulte et constate avec eux les impacts réels de leurs décisions.

---

**Expéditeur :** Commission scolaire Harricana

**Date :** 4 décembre 2014

**Objet :** Communiqué : Redécoupage des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue - La CSH rejette la proposition du ministre

**Précisions :** Le conseil des commissaires de la CSH souhaite engager des discussions de fusion avec la CSLA. La CSH propose un modèle assurant la représentativité des citoyennes et citoyens liée au pouvoir de gouvernance locale et prônant une répartition des ressources équitables en région.

Résolution CC-6109-14 : Que le conseil des commissaires de la CSH propose une fusion à la CSLA afin que l'Abitibi-Témiscamingue compte trois commissions scolaires.

---

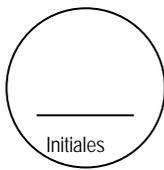
**Expéditeur :** Commission scolaire Harricana

**Date :** 4 décembre 2014

**Objet :** Suivi de la séance du conseil des commissaires : Copie de lettre à la CSLA

**Précisions :** Proposition de fusion entre la CSLA et la CSH. Réitère leur souhait de négocier une fusion proposant un modèle de gouvernance répondant aux attentes des deux organisations.

---



**Correspondances soumises lors de l'Assemblée générale des conseillers de comté  
du 10 décembre 2014**

**Nécessitant une prise de décision**

---

**Expéditeur : Produits forestiers Résolu**

**Date : 20 novembre 2014**

**Objet :** Invitation Forum Boréal - Préfet

**Précisions :** Le Forum Boréal est une démarche de communication sociétale pour échanger avec plusieurs centaines d'organismes et de citoyens de régions forestières où sont situées des installations de Résolu sur divers enjeux d'avenir, faire le point sur l'évolution de ces enjeux et aborder les défis auxquels ils devront s'attaquer de façon prioritaire.

L'événement se déroulera le jeudi 11 décembre à 18h30 à l'Hôtel Amosphère d'Amos.

---

**Expéditeur : Produits forestiers Résolu**

**Date : 20 novembre 2014**

**Objet :** Invitation Forum Boréal – Directeur général

**Précisions :** Le Forum Boréal est une démarche de communication sociétale pour échanger avec plusieurs centaines d'organismes et de citoyens de régions forestières où sont situées des installations de Résolu sur divers enjeux d'avenir, faire le point sur l'évolution de ces enjeux et aborder les défis auxquels ils devront s'attaquer de façon prioritaire.

L'événement se déroulera le jeudi 11 décembre à 18h30 à l'Hôtel Amosphère d'Amos.

**Décision :** Les conseillers aimeraient qu'un élu soit également présent à cette présentation. M. Halley sera présent au nom de la MRC.

---

**Expéditeur : Radio Boréale**

**Date : 20 novembre 2014**

**Objet :** Demande de commandite pour Radio Boréale venant du TNO Lac-Despinassy

**Précisions :** Radio Boréale nous sollicite une contribution annuelle et récurrente pour une durée de 1 an pour un montant correspondant à 0,75\$ per capita, ce qui représenterait 11,25\$ pour le TNO Lac-Despinassy.

**Précisions :** Les conseillers souhaitent que ce point soit abordé à la prochaine rencontre du Comité administratif.

---

**Expéditeur : ADGMRCQ**

**Date : 5 décembre 2014**

**Objet :** Projet de résolution – Gestion des cours d'eau

**Précisions :** De demander aux MRC du Québec d'adopter une résolution réitérant les demandes traditionnelles de la FQM dans le dossier de la gestion des cours d'eau.

266-12-2014

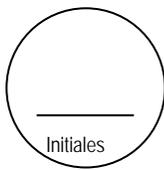
**GESTION DES COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT QUE le 1<sup>er</sup> mars 2010, la Cour d'appel du Québec rendait le jugement numéro 200-09-006300-088 (240-17-000004-065) condamnant la MRC de Charlevoix-Est à dédommager un propriétaire riverain pour l'ensemble des pertes subies à la suite d'une inondation causée par une obstruction, en précisant que la MRC avait fait preuve de négligence dans l'exercice de ses responsabilités et en rejetant la notion de force majeure, bien qu'une pluie diluvienne se soit abattue sur la région ;

CONSIDÉRANT qu'un groupe de travail, coordonné par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fut formé à l'automne 2010, lequel est constitué de représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, du ministère des Ressources naturelles, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère de la Sécurité publique, et de représentants des deux associations municipales ;

CONSIDÉRANT QUE le groupe de travail s'est vu confier le mandat de distinguer les diverses problématiques reliées aux compétences municipales en matière de cours d'eau et de formuler des recommandations ;

CONSIDÉRANT QUE le groupe de travail sur la gestion des cours d'eau, coordonné par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, a déposé un rapport à l'été 2012 et proposé 11 recommandations pour tenter de résoudre les problématiques relatives à la gestion des cours d'eau ;



CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'élaborer un plan d'action pour concrétiser les recommandations du rapport du groupe de travail ;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration du plan d'action a été finalisée en décembre 2012 en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la FQM a adopté, le 28 février 2013, une résolution concernant la gestion des cours d'eau et a formulé des demandes précises, notamment à propos des travaux d'entretien de cours d'eau et de la responsabilité des MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis une lettre au sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en avril 2014 pour rappeler l'urgence d'agir dans ce dossier et demander une modification législative permettant d'instaurer un mécanisme de responsabilité pour les MRC ;

CONSIDÉRANT QU'il s'est écoulé près de deux ans suite à la mise en œuvre du plan d'action visant à concrétiser les recommandations du rapport du groupe de travail sur la gestion des cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs problématiques liées à l'exercice de la compétence des MRC en matière de cours d'eau persistent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Marc-Antoine Pelletier et unanimement résolu :

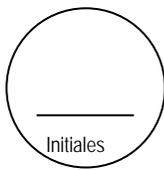
DE SOUTENIR les demandes traditionnelles de la FQM dans le dossier de la gestion des cours d'eau, à savoir :

- **DE MODIFIER** l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de poursuite si elles ont mis en place les mesures nécessaires à l'exercice de leurs compétences et qu'elles ont agi de manière diligente;
- **DE MODIFIER** l'article 107 de la Loi sur les compétences municipales afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de recours pour dommages causés le long du cours d'eau tout en maintenant la possibilité d'indemnisation pour le propriétaire donnant l'accès au cours d'eau;
- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec qu'il voit à garantir le statut juridique de l'entente administrative encadrant les travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole et qu'il procède, si nécessaire, à une modification législative de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec d'autoriser les MRC à se prévaloir d'un certificat d'autorisation unique pour la réalisation d'un ensemble de travaux en cours d'eau pour une période de temps déterminée;
- **DE DEMANDER** au gouvernement du Québec d'exempter les MRC de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques lors de l'exécution de travaux d'urgence liés à la présence d'une obstruction dans un cours d'eau.

---

**19h55 M. Rémi Gilbert s'absente de la salle de rencontre.**

*19h58 M. Rémi Gilbert revient dans la salle*



### **RENCONTRES - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU CENTRE ABITIBI**

Madame Josée Gagné, directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie du Centre Abitibi, effectue une présentation des services de son organisation. Elle distribue également un feuillet contenant les principaux services et promotions offerts par l'organisme.

Madame Gagné nous invite à lui transmettre les adresses courriels des municipalités afin de lui permettre d'acheminer la présentation de la Chambre de commerce et d'industrie du Centre Abitibi.

Comme les représentants du GIRAT ne sont pas encore arrivés, il est proposé de devancer le point du CLD et celui de la formation d'un comité de réflexion concernant la réorganisation des services de développement.

### **CLD ABITIBI – POLITIQUE CULTURELLE**

M. Mathieu Larochelle vient faire la présentation de la politique culturelle. Il rappelle que le document déposé a été remis aux conseillers de comté lors de la rencontre d'octobre dernier. Il soutient qu'il s'agit d'une démarche entamée en 2013. Il présente le document remis et expose les bonifications ou corrections qui ont été apportées à la demande de ces derniers.

Des discussions entre les conseillers de comté s'ensuivent. Suite aux discussions, des modifications seront apportées à la politique et cette dernière sera présentée de nouveau aux conseillers de comté à la rencontre du 14 janvier 2015.

*20h55 Messieurs Raymond Doré et Eric Comeau quittent la salle de réunion.*

*20h57 Monsieur Raymond Doré revient dans la salle.*

*20h58 Monsieur Eric Comeau revient dans la salle.*

### **ADMINISTRATION – FORMATION D'UN COMITÉ DE RÉFLEXION CONCERNANT LA RÉORGANISATION DES SERVICES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI**

Le projet de loi 28 a été déposé et vient confirmer que le mandat du développement local sera désormais la responsabilité de la MRC. Plusieurs options s'offrent à la MRC à cet effet. Il est proposé de former un comité constitué de conseillers de comté qui étudiera ces options et qui sera en mesure de proposer des alternatives. La Coopérative de développement régional de l'Abitibi-Témiscamingue, la Corporation de développement communautaire, la Société d'aide au développement des collectivités, le CLD Abitibi et la MRC d'Abitibi sont des organisations qui ont manifesté leur intérêt à participer à un tel comité.

Il est également suggéré d'intégrer à cette démarche la Chambre de commerce et d'industrie du Centre Abitibi, la Société d'aide au développement des collectivités de Barraute-Senneterre ainsi que des représentants des 4 zones de la MRC. D'autres conseillers de comté soutiennent qu'il serait plus pertinent d'entamer les travaux d'analyse avec un comité plus restreint. Des discussions s'ensuivent sur le sujet. Certains conseillers soulignent leur intérêt à participer à ce comité.

Dans un premier temps, il est proposé d'organiser, le 13 janvier 2015, une rencontre des conseillers de comté, lors de laquelle ils pourront déterminer les grandes orientations qui guideront les travaux d'un comité qui pourrait être restreint par la suite.

*21h00 Monsieur Guy Baril quitte la salle de réunion.*

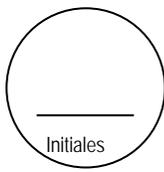
*21h01 Monsieur Guy Baril revient dans la salle.*

### **RENCONTRES - GESTION DE L'INFOROUTE RÉGIONALE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (GIRAT)**

Messieurs Louis Dallaire, Luc Bélisle et Denis Geoffroy, respectivement président, administrateur et directeur général du GIRAT sont présents. Monsieur Louis Dallaire présente l'organisation, son projet de construction de 33 tours de télécommunication en Abitibi-Témiscamingue et ses objectifs. Il présente également les différentes sources de financement possibles pour le projet. Il explique que les représentants du GIRAT sont présents aujourd'hui à cette rencontre afin d'obtenir un appui de la MRC d'Abitibi pour continuer la réalisation de ce projet.

*21h22 Monsieur Jacques Riopel quitte la salle de réunion*

*21h24 Monsieur Jacques Riopel revient dans la salle de réunion*



Une période de questions adressées aux représentants du GIRAT a lieu.

*21h45 Monsieur Lionel Pelchat quitte la salle de réunion*  
*21h46 Monsieur Lionel Pelchat revient dans la salle de réunion*  
*21h50 Monsieur Félix Offroy quitte la salle de réunion*  
*21h52 Monsieur Félix Offroy revient dans la salle de réunion*  
*22h03 Madame Anita Larochelle quitte la salle de réunion*  
*22h04 Madame Anita Larochelle revient dans la salle de réunion*

Les représentants du GIRAT quittent la salle à 22h07. Les conseillers de comté poursuivent les échanges au sujet du projet présenté.

*22h08 Monsieur Lionel Pelchat quitte la réunion*  
*22h08 Monsieur Jacques Riopel quitte la salle de réunion*  
*22h12 Monsieur Lionel Pelchat revient dans la salle de réunion*  
*22h12 Monsieur Maurice Godbout quitte la salle de réunion*  
*22h14 Monsieur Maurice Godbout revient dans la salle de réunion*

Les conseillers de comté expliquent qu'ils souhaitent obtenir plus d'informations concernant l'entente actuelle avec Télédistribution avant de prendre une décision au sujet de l'appui au GIRAT et des enjeux liés à cet appui et au projet. Ils soulignent également qu'ils aimeraient obtenir davantage d'information de la part des représentants du GIRAT. Ils seront invités à acheminer leurs questions à la direction générale de la MRC d'ici le 9 janvier 2015. Ces dernières seront acheminées au GIRAT pour leur gouverne.

**267-12-2014**

**ADMINISTRATION - VERSEMENT AU CLD EN 12 TRANCHES POUR 2015**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'Assemblée des conseillers de comté du 26 novembre 2014, ces derniers ont adopté le budget qui sera versé au développement économique ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications auront lieu concernant l'organisme auquel est confié le développement économique, il est suggéré aux conseillers de comté de répartir les versements de la MRC à cet égard sur une base mensuelle ou autre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Eric Comeau et unanimement résolu d'effectuer les versements au développement économique sur une base trimestrielle.

ADOPTÉE

**268-12-2014**

**ADMINISTRATION – SIGNATURE DE L'ENTENTE DE GESTION FONCIÈRE DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général de la MRC d'Abitibi, à signer l'Entente complémentaire n°1 concernant la prise en charge des pouvoirs et des responsabilités de gestion foncière de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

ADOPTÉE

**269-12-2014**

**ADMINISTRATION – NOMINATION DIRECTEUR SERVICE TERRITOIRE**

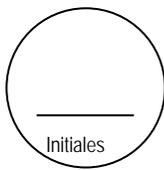
Il est proposé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jacques Riopel et unanimement résolu d'entériner la nomination de Monsieur Michel Plourde au poste de directeur du service territoire, selon les termes contenus à son contrat et l'échelle salariale de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

**270-12-2014**

**ADMINISTRATION – REMERCIEMENTS À M. GUY LEMIRE, ADMINISTRATEUR SORTANT**

Il est proposé par Monsieur Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Denis Chandonnet et unanimement résolu de transmettre des remerciements à M. Guy Lemire, administrateur sortant de la MRC d'Abitibi.



ADOPTÉE

**271-12-2014**

**ADMINISTRATION – RÉOLUTION DE SIGNATURE POUR CONTRAT CENTREX**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général de la MRC d'Abitibi, à signer le contrat Centrex pour les lignes téléphoniques de la MRC d'Abitibi pour une période d'un an en 2015.

ADOPTÉE

**272-12-2014**

**ADMINISTRATION – RÉOLUTION DE SIGNATURE POUR ENTENTE INCENDIE TNO LAC-CHICOB!**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Alain Halley, directeur général de la MRC d'Abitibi, à signer l'Entente incendie pour le TNO Lac-Chicobi.

ADOPTÉE

*22h48 Monsieur Eric Comeau quitte la réunion*

**273-12-2014**

**TNO LAC-CHICOB! – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2015 des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy telles que présentées et annexées à la présente résolution.

ADOPTÉE

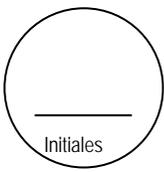
**274-12-2014**

**TNO LAC-CHICOB! – ADOPTION DES TAUX DE TAXES 2015**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Stéphan Lavoie, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré et unanimement résolu que les taux de taxes pour l'année 2015 pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy soient fixés d'après le tableau ci-après :

<b>TNO LAC-CHICOB! (GUYENNE)</b>	<b>Taux de taxes</b>
Taxe foncière générale	0.10\$/100\$
Taxe foncière locale	0.63\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
<b>TOTAL TAUX DE TAXES :</b>	<b>1.05\$/100\$</b>
<b>Taxe cueillette, transport et traitement des déchets :</b>	
Occupation régulière :	
Matières résiduelles – Bac vert	60\$/bac
Matières recyclables – Bac bleu	60\$/bac
Occupation saisonnière :	
Matières résiduelles – Bac vert	30\$/bac
Matières recyclables – Bac bleu	30\$/bac
<b>TAUX GLOBAL DE TAXATION</b>	<b>1.16 \$/100 \$</b>
<b>TNO LAC-DESPINASSY</b>	<b>Taux de taxes</b>
Taxe foncière générale	0.28\$/100\$
Taxe réseau routier	0.14\$/100\$
Taxe sécurité publique	0.18\$/100\$
<b>TOTAL TAUX DE TAXES :</b>	<b>0.60\$/100\$</b>
<b>TAUX GLOBAL DE TAXATION</b>	<b>0.60 \$/100 \$</b>

ADOPTÉE



### **SERVICE D'AMÉNAGEMENT - PIIRL**

Monsieur Alain Halley rappelle que la MRC d'Abitibi a présenté en 2013 une demande de subvention pour réaliser un PIIRL qui avait été refusée. Récemment, la MRC d'Abitibi a reçu une correspondance du ministère des Transports l'informant qu'elle obtenait une subvention de 50 000 \$ pour le démarrage d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).

Madame Mélanie Falardeau, directrice du service d'aménagement, expose les grandes lignes du PIIRL et les démarches qui doivent être réalisées par la MRC d'Abitibi afin de réaliser ce plan. Madame Falardeau informe les conseillers de comté qu'elle communiquera avec les directeurs généraux et les inspecteurs des municipalités de la MRC au cours des prochaines semaines afin d'échanger avec eux les informations pertinentes à la réalisation du projet. Elle explique que suite à la réalisation du plan d'intervention, le ministère s'attend à ce que ce dernier soit mis en œuvre et qu'il existe des subventions pour soutenir les MRC dans cette démarche.

Une période de questions avec les conseillers de comté suit cette présentation.

**275-12-2014**

### **SALON DU LIVRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - REPRÉSENTANT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Madame la conseillère de comté Anita Larochelle et unanimement résolu de déléguer M. Raymond Carignan pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'administration du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

**276-12-2014**

### **CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - REPRÉSENTANTE**

CONSIDÉRANT QUE madame Carole Boucher, qui est la représentante actuelle de la MRC d'Abitibi à la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, vient également d'être nommée à titre de membre du Comité des 10 qui effectueront des démarches auprès du gouvernement pour le maintien des organisations sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE certaines de ces interventions pourraient interpeler les MRC ;

CONSIDÉRANT QUE madame Boucher souhaite connaître la position des conseillers de comté à cet égard ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de reconfirmer la nomination de madame Carole Boucher à titre de représentante de la MRC d'Abitibi au Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

### **SUJET DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION**

Aucun

### **REPRÉSENTATIONS DU PRÉFET**

Aucun document remis

**277-12-2014**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Raymond Doré, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Guy Baril et unanimement résolu :

- QUE l'assemblée soit levée à 23h29.

ADOPTÉ

---

Martin Roch  
Préfet

---

Alain Halley  
Directeur général